

REUNION DU LUNDI 26 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept le 26 juin à 10 heures 10 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMAN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. DIDIER POTEL

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance

Le procès-verbal de la séance du 09 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Après avoir rappelé qu'il y a une semaine, un long cycle électoral s'est achevé, cycle qu'il qualifie de surprenant, mais également de décevant et satisfaisant parfois, il félicite M. MAQUET pour son élection en tant que député dans la 3^{ème} circonscription de la Somme et affirme être certain qu'il sera un bon député pour les habitants de sa circonscription, de la Somme mais aussi pour l'avenir de la France.

Abordant les questions de politique nationale, M. le Président constate les nombreux changements intervenus depuis la dernière session du Conseil départemental de février avec notamment l'élection d'Emmanuel MACRON à la Présidence de la République, écartant, dès le premier tour, les candidats des partis traditionnels de Gouvernement et faisant d'Amiens et de la Somme un lieu de mise en scène médiatique autour de Whirlpool entre les deux tours de l'élection présidentielle.

Pour sa part, M. le Président n'est pas effrayé par ces changements brutaux et rapides de la vie politique car il juge l'innovation et la réforme bienvenues pour le pays, tout en se méfiant d'une « Macron mania ». Il reconnaît que le Président Macron a restauré en l'espace de quelques mois, le

lien particulier entre un président et ses citoyens. Toutefois, M. le Président constate la « pagaille » actuelle du monde politique ainsi qu'une abstention forte et des votes blancs nombreux témoignant de la lassitude des électeurs après un an de campagne électorale. En ce qui le concerne, M. le Président affirme « garder la tête froide et les pieds sur terre » et souhaite le succès du Président de la République et indique être sans a priori ni préjugé.

Il souligne que l'économie du pays ne s'est pas transformée depuis le 7 mai dernier malgré l'amélioration d'un certain nombre d'indicateurs de conjoncture. Il pointe un chômage de masse persistant alors que dans le même temps de nombreux pays voient leur taux de chômage au plus bas depuis 1975 et un déficit supérieur à 3% ; il rappelle que la Cour des Comptes avait clairement établi, à ce sujet, un budget « bidonné ». Il déplore des économies soit disant réalisées, liées à la hausse des taux d'intérêt, soit à des économies forcées faites en réalité par les collectivités locales quand dans le même temps les dépenses d'Etat, comme le nombre de fonctionnaires d'Etat n'a cessé d'augmenter.

Sur le plan international, M. le Président constate que malgré le recul certain de Daesh au Moyen Orient, une forme de terrorisme « au coin de la rue » se fait jour. Il déplore que les Etats-Unis, eux-mêmes, jusqu'ici force de démocratie et de stabilité, deviennent un facteur d'incertitude et parfois d'agressivité, avec la politique menée par le Président Trump, qui a conduit à l'annulation du traité Asie-Pacifique, la sortie des Etats-Unis du traité de Paris sur le climat, les critiques à l'encontre de l'article 5 du traité de l'OTAN sur la solidarité entre Alliés qui a pourtant bénéficié aux Etats-Unis après le 11 septembre 2001. Ainsi, paradoxalement, le Président Trump donne des raisons de renforcer et construire l'Union Européenne.

Revenant sur la vie politique nationale, M. le Président invite chacun à faire preuve d'ouverture, mais également de lucidité, sur les évolutions politiques des dernières semaines. Si l'on peut se satisfaire de la mobilisation des énergies du pays, de l'esprit de conquête, d'ouverture et de réforme, et du renouvellement des visages et des méthodes, de la restauration de la confiance dans les institutions, il s'interroge sur le comportement de l'Assemblée Nationale dont les députés nouvellement élus n'exercent plus aucune fonction exécutive locale. Il s'inquiète du « déagisme » vis-à-vis des élus sortants, quelle que soit la qualité de leur travail sur le terrain, niant la notion de mérite et de travail.

Puis, M. le Président évoque l'idée du Président Macron d'un rassemblement de la Droite, de la Gauche et du Centre, mythe de l'union nationale, qui, selon lui, pousse les protestataires dans les bras des partis extrémistes. Il craint également que la deuxième grande idée du Macronisme : à savoir la confiance accordée aux professionnels et aux experts dans tous les domaines sauf en matière politique n'aboutisse à l'affirmation d'un pouvoir technocratique. Il juge que le paradoxe du Président de la République réside également dans l'écart entre l'objectif dessiné qui s'apparente à une « révolution » et la méthode recommandée qui est celle du « tout le monde a raison » rappelant qu'il aura tôt ou tard à choisir entre l'objectif et la méthode, au premier chef à travers la première réforme engagée sur le droit du travail.

Pour M. le Président, enfin, l'élection présidentielle n'a pas modifié la donne pour les Départements. Ainsi il cite la question des AIS, la problématique des MNA (mineurs non accompagnés), forme d'immigration incontrôlée, la baisse des dotations aux Départements bien plus importante que celle supportée par les autres collectivités. Selon lui, le seul élément nouveau est la suppression annoncée des départements où une métropole existe. Puis, M. le Président formule ses attentes envers le Gouvernement notamment : résoudre les difficultés récurrentes des Conseils départementaux face au poids des dépenses sociales, faciliter la vie des entrepreneurs de manière à réduire le chômage de longue durée et celui des jeunes, simplifier les réglementations empêchant le développement du monde rural et la rénovation des quartiers sensibles, prendre en compte les préoccupations locales comme celles contre les éoliennes et enfin réserver un avenir au Département au-delà de 2021 et marquer une pause dans toutes les réformes législatives affectant la répartition des compétences des collectivités et de leurs ressources fiscales.

M. le Président dit rester attentif aux futures conséquences en termes de fiscalité et de résultats de l'augmentation de la CSG décidée par le Gouvernement qui, en théorie devrait financer une baisse de charges et des réformes. Il se félicite du départ de Mme BOISTARD du poste de secrétaire d'État en charge des personnes âgées et de la nomination d'un responsable ministériel qui travaille avec les Départements dans ce champ de compétences et non pas contre eux. Il souligne en outre qu'un nouveau regard désormais plus lucide est porté sur la loi ASV et sur l'application qui en a été faite, chacun reconnaissant aujourd'hui que ce texte a soulevé beaucoup de promesses et engendré beaucoup de frustrations, d'incompréhensions et de complications.

Revenant à l'ordre du jour de la session, M. le Président rappelle qu'elle est consacrée d'une part, à l'analyse du compte administratif 2016, premier qui reflète pleinement l'action et les orientations de la nouvelle majorité départementale, et d'autre part, à une série de cinq grandes propositions de délibérations.

Il résume le compte administratif 2016 par un redressement financier afin d'éviter la faillite dès 2015, sans augmentation de la pression fiscale et en maintenant les efforts d'investissement sur les territoires, ainsi que la volonté de vérité sur les actions qui ont été conduites pour réévaluer et réorienter les politiques départementales et moderniser la collectivité. M. le Président souligne que le taux d'épargne brut repasse, en 2016, la barre des 8% et que l'objectif de 10% devient une perspective « possible » pour 2017. Il note que dans le même temps, la capacité de désendettement se réduit d'un an, à 5,5 années, démontrant ainsi la maîtrise de cet endettement.

Il souligne que ce redressement financier est d'autant plus appréciable qu'il n'est pas lié à une augmentation de la fiscalité, à une « bonne nouvelle » sur les droits de mutation ou encore à une baisse massive des investissements, mais se fonde essentiellement sur la base des efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et ce, malgré une baisse continue des recettes avec un repli pour la deuxième année consécutive de plus de 3%. Il rappelle en outre que l'analyse du cabinet d'audit réalisée fin 2015 était exacte et que le Département se dirigeait bien vers une rupture

budgétaire. Il tient à remercier très sincèrement l'ensemble des élus de la majorité, mais également l'ensemble des agents du Conseil départemental, des efforts faits.

M. le Président estime que le compte administratif n'est pas le lieu des grandes déclarations ou des vœux, mais celui de la réalité de l'action menée. Il souhaite rendre compte de la vérité de l'action conduite avec une baisse de 2,6% des dépenses de fonctionnement, des dépenses de communication et de la masse salariale. Il souligne qu'au contraire aucune économie n'a été réalisée sur les dépenses de sécurité et de santé au travail des agents augmentant même de 80 000 € entre 2015 et 2016, tout comme les dépenses d'action sociale. Il réaffirme que le Département n'est pas devenu une collectivité « anti-sociale » puisque les dépenses d'insertion sociale et de logement n'ont pas connu de « coupes massives » puisqu'elles augmentent même de 100 000 € entre 2015 et 2016. Il souligne que les dépenses d'APA n'ont pas fait l'objet « d'ubérisation » ou de « coupes sombres », les montants dépensés restant inchangés entre 2015 et 2016, de même que celles en matière d'enfance et de famille qui n'ont pas été « sabrées », la baisse de 2% entre 2015 et 2016 étant le résultat de la suppression de l'aide aux crèches et à la baisse de subvention pour le CPEF du CHU d'Amiens.

M. le Président rappelle que de nombreuses charges pèsent encore ou de nouveau sur le Département comme le nombre de MNA pris en charge qui connaît une croissance sans précédent, la dette des engagements antérieurs pris en matière d'habitat ou encore le « reste à charge » de l'État sur les trois AIS. Il reconnaît une réduction des dépenses d'environnement pour tenir compte de la nouvelle compétence accordée à la Région dans ce domaine. La mise en place du dispositif transitoire de politique territoriale qui s'est montré efficace puisqu'il a permis de financer 293 projets locaux et généré 32 M€ de travaux. Il précise que les crédits Politique de la ville n'ont pas été supprimés puisque 139 projets ont été financés et que de nombreux crédits d'investissement ont été augmentés, en particulier pour l'entretien des routes départementales, le rajeunissement de la flotte des véhicules utilisés par les agents et les engins des services routiers, l'aménagement numérique du territoire.

M. le Président réaffirme que les crédits destinés à la culture ont augmenté de 0,9 M€ entre le CA 2015 et le CA 2016 indiquant que la baisse de 10% du soutien au fonctionnement aux structures culturelles a été réorienté vers des appels à projet plus dynamiques et laissant une plus large place à la création. M. le Président rappelle que les dépenses du programme « Collège » ont augmenté de 9,5% entre 2015 et 2016 du fait d'un renforcement des travaux d'entretien et de dépannage et de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements. Il note enfin une remise à plat des dispositifs qui s'étaient empilés ces dernières années en matière de sport et de jeunesse et l'augmentation de 55% des crédits destinés au handisport et au sport adapté ainsi que la hausse de 12% des crédits destinés au développement agricole.

M. le Président souligne ensuite que la session qui s'ouvre sera également deux rapports de la Chambre Régionale des Comptes, l'un sur le fonctionnement du SDIS, l'autre, sur la politique conduite sous le mandat précédent en matière de construction de collèges. Il dénonce un constat

sidérant avec un SDIS, dont les dépenses de personnel sont plus de 17% supérieures à la moyenne des SDIS de même catégorie ; un plan d'investissement hors de portée ; un doublement de la dette et la mise en oeuvre des nouveaux moyens acquis « non conceptualisés » selon les termes mesurés de la Chambre. Sur les constructions de collèges, M. le Président indique que le rapport de la CRC est tout aussi sévère notant un PPI élaboré en 2011 de plus de 200 M€ de travaux, considéré par la CRC comme « incompatible avec la situation des finances départementales », qualifié de « peu réaliste » et qui est resté « un document formel dont l'exécution n'a pas été assurée ». M. le Président déplore que ce qui était auparavant considéré comme des appréciations politiques, des jugements a priori et des propos d'hémicycle est désormais inscrit formellement par la CRC. Il rappelle en outre que la CRC n'a pas expertisé l'intégralité des engagements pris sous l'ancienne majorité comme l'habitat, les onze projets de réhabilitation d'EHPAD autorisés mais non financés ou les Maisons de la Vallée dont les coûts au mètre carré dépassent l'entendement (de 6 522 € le m² à Frise à 14 252 € le m² à Ailly).

M. le Président réaffirme que le Département fera face à ses responsabilités et qu'un redressement de la situation est en cours avec un nouveau PPI adopté, constituant une « évolution positive » selon la CRC, ainsi que la mise en oeuvre d'une convention pluriannuelle avec le SDIS donnant une perspective budgétaire claire, réaliste et tenable impliquant M. HAUSSOULIER épaulé par un directeur désormais à la hauteur de sa tâche. Il demande, à cet égard, que l'ensemble des conseillers départementaux, quelle que soit leur famille politique, à chaque conseil d'administration du SDIS, de faire bloc derrière M. HAUSSOULIER pour adopter sans hésitation les mesures nécessaires au redressement financier, mais également organisationnelles et stratégiques du SDIS.

M. le Président indique ensuite que l'Assemblée aura à examiner deux schémas structurants l'action du Département à savoir le « schéma départemental des services aux familles » et le « schéma départemental de développement des enseignements artistiques ». Il ajoute que le sujet capital du RSA sera également discuté au cours de cette session. Il souligne que le rapport et la délibération qui sont proposés, résument les actions conduites, tant en matière d'insertion que de contrôle, et proposent également de nouvelles initiatives dans ce domaine. Il s'agit selon M. le Président de faire un point d'étape et d'aller plus loin encore, sans même attendre une éventuelle réforme du financement du RSA. Il remercie à ce titre Mme de Waziers pour son implication forte.

Il réaffirme que le Département grâce aux efforts de fonctionnement sera également présent sur les deux dossiers du SDTAN et de la liaison ferroviaire Creil Roissy.

Enfin, la session verra également l'examen des dossiers, conséquences de la loi NOTRe, tels que la convention de mise à disposition auprès de la Région des moyens du Département en matière de transports, l'adoption des nouveaux statuts du SMER, un ajustement de la convention qui lie le Département à la Région en matière de développement agricole et, enfin, deux appels à projets dans le domaine du sport afin de mieux cibler les actions et mieux les coordonner avec la Région, l'un en matière de pratique sportive des personnes handicapées, l'autre en matière de sport destiné aux plus démunis.

Avant de conclure, M. le Président informe ses collègues qu'un accord de principe a été trouvé le 3 avril dernier avec la Région Hauts de France pour le cofinancement de projets routiers à forte connotation économique et sur le projet du barreau CHU. Il indique également avoir réuni les Présidents d'EPCI autour d'une première « conférence territoriale de la Somme » afin de réfléchir à la position à adopter pour la construction du SRADDET, schéma d'aménagement qui s'imposera au Département. Il souligne également que la mise en oeuvre des nouveaux CDER et des nouvelles MDSI s'effectue de façon très satisfaisante. Il dit espérer pouvoir communiquer à l'Assemblée d'ici la fin de l'année en lien avec M. VARLET le SDTAN 2 et discuter de la participation du Département à ce nouveau projet collectif essentiel. Sur le Canal Seine Nord Europe, M. le Président indique attendre la position de principe du Président de la République et du Premier Ministre. Il indique, à cet égard, que la participation du Département à hauteur de 70 M€ constitue un effort considérable, dont l'impact sera majeur sur les actions départementales. Il ajoute qu'en matière d'autonomie, les services du Département mettent en place une réforme de la tarification des EHPAD, en application de la loi ASV. Il informe ses collègues que les élus peuvent s'ils le souhaitent demander aux services une explication sur le sujet ou un point de situation pour l'EHPAD qui les concerne. M. le Président précise enfin qu'un « schéma de l'autonomie » regroupant les problématiques des personnes âgées ou handicapées est en cours d'élaboration et encourage tous ceux qui le souhaitent à y participer.

En conclusion, M. le Président se dit heureux de pouvoir recueillir les premiers résultats des efforts engagés et s'adresse ensuite à ses collègues des « oppositions » les appelant à participer à l'effort collectif engagé pour le redressement de la collectivité, la clarification de ses priorités et la modernisation de ses méthodes de travail. Il invite l'ensemble des conseillers départementaux à recevoir le message adressé par les Français et, sans renier les valeurs de chacun, à partager la réalité des contraintes qui touchent la collectivité, à partager un certain nombre de priorités départementales essentielles aux yeux des concitoyens.

Après avoir informé ses collègues qu'il sera retenu par une mission du Conseil de l'Europe où il représentera les Départements de France en Ukraine et qu'il ne pourra donc participer à la session, M. LEC estime que le Compte Administratif 2016 démontre que l'ancienne majorité avait laissé une situation financière saine. Il dénonce le tour de vis social et associatif inspiré par le document « Refondation » ainsi qu'un budget 2016 qui n'a vu son salut que grâce au versement d'une dotation exceptionnelle de 3,5 M€ affectée avec empressement au RSA en janvier 2017. Il juge les propos tenus dans la presse par M. le Président sur un Conseil départemental en dépôt de bilan mensongers. Pour M. LEC, le Compte Administratif 2016 démontre les différences de gestion entre la Droite et la Gauche.

Il se demande si la baisse des dépenses sociales dans la Somme alors qu'elles augmentent dans les autres Départements de même strate n'est pas due à une chasse zélée aux fraudeurs.

Il estime que le rééquilibrage du budget n'a été possible qu'au prix du sacrifice du bouclier social de la précédente mandature. Il affirme qu'il sera vigilant aux crédits consacrés à l'ANRU 2. Il juge que ce Compte Administratif démontre une régression sociale non avouée qui plonge le Conseil départemental dans la récession sociale à laquelle il s'oppose par le dépôt de motions. Il indique en outre qu'il ne pourra voter le Compte Administratif et invite le Président à s'affirmer comme véritable chef de file de l'action sociale. Au sujet du rapport de la CRC sur le SDIS il invite M. le Président à cesser de porter des accusations contre les actions de la précédente majorité et affirme que le Colonel Dehedin exerçait à l'époque une pression constante sur le Département. Il note que le Conseil général avait consacré sous la précédente mandature à un effort important sur les dépenses du SDIS. Concernant le rapport de la CRC sur les collèges, il souligne la politique volontariste, selon lui, de l'ancienne majorité notamment sur le temps périscolaire dans une démarche visant au-delà de l'échéance de 2020. En conclusion il estime qu'il est urgent que le Département et l'ADF interpellent le Président de la République afin de rendre au Département la première place au sein des collectivités territoriales. Enfin, il juge que ce CA 2016 fait entrer le Département de la Somme dans le groupe des conseils départementaux risquant de ne pas pouvoir boucler leur budget en 2018. Il estime nécessaire d'exiger une véritable respiration financière et de s'opposer à une nouvelle baisse de dotation ce qui suppose qu'une fois cette respiration obtenue M. le Président desserre son garrot.

Pour Mme LEPRESLE, cette session du CA permet de mesurer la distance entre le discours politique et les actions concrètes. Elle estime que les choix opérés sont ceux d'une « casse » du service public par la suppression d'une part, de postes au sein de la collectivité, et d'autre part de nombreuses subventions aux associations, alors même que l'excédent de fonctionnement est selon elle de plus de 64 M€. Elle dénonce les économies faites sur la formation des agents mais également sur les dispositifs d'aide à l'enfance et plus largement sur toutes les lignes budgétaires.

Abordant la question des aides du maintien dans le logement et du FSL, elle dénonce l'exclusion des aides à l'accès et au maintien dans le logement pour les personnes les plus fragiles et sans domicile fixe. Elle souligne à cet effet que son groupe a déposé une motion en soutien aux associations oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement social lié au logement. Puis, elle liste les réductions budgétaires qui n'épargnent ni l'accueil familial des personnes âgées ni l'accueil en établissement, ni les associations en faveur de l'environnement. Elle constate que, dans le domaine de la culture, mais également du sport de pleine nature, les baisses de mandatement sont révélatrices des priorités politiques.

En conclusion, Mme LEPRESLE juge que le Compte Administratif 2016, rapports et vœux compris, confirment la tendance d'une réduction massive du nombre d'agents, du délaissement croissant des populations les plus fragiles notamment des mineurs et des personnes dans domicile fixe.

Pour M. RENAUX, ce Compte Administratif 2016 porte la marque d'une logique financière où l'humain est cruellement absent. Selon lui, le redressement budgétaire n'a été atteint qu'au prix du sacrifice des politiques de solidarité sur l'autel de la pratique rigoureuse de la « bonne gestion ».

Selon lui, ce Compte Administratif démontre que les populations et les territoires sont des variables d'ajustement et non des priorités. Il juge qu'à l'instar de MM. MACRON et LE MAIRE, M. le Président participe à la rigueur.

En conclusion, il affirme que les élus du Parti Communiste Français s'opposeront à cette austérité en votant pour le compte de gestion mais contre le Compte Administratif 2016 qu'il qualifie de tour de vis pour le Département. Enfin, il affirme qu'il se tiendra toujours aux côtés de ceux qui luttent pour toujours plus de justice sociale.

Pour Mme WYBO, la lecture du Compte Administratif 2016 montre la volonté de la majorité de se concentrer sur les dépenses obligatoires. Elle convient que la maîtrise des dépenses est obligatoire et met en avant l'objectif de meilleure efficacité pour les services du Département. Après s'être défendue de tout dogmatisme, elle dit son incompréhension d'un raisonnement basé sur une logique purement comptable des subventions car, selon elle, la vision doit être globale. Elle dit soutenir les actions de lutte contre la fraude au RSA. Puis, Mme WYBO déplore la fin des aides au fonctionnement des crèches. Abordant le cas des mineurs isolés étrangers, elle affirme que l'excès de générosité à leur égard heurte les français précaires, que leur changement d'appellation ne changera pas le problème et qu'elle votera donc le vœu de la majorité à ce sujet. Sur la question de l'autonomie elle dit regretter le refus de l'ADMR de Corbie de la rencontrer malgré ses relances. Elle dénonce également les pratiques de surfacturation, selon elle, de la fédération des ADMR de la Somme. Elle s'abstiendra donc sur ce vœu.

Concernant les politiques du handicap, elle déplore la baisse de 1% aux établissements accueillant les personnes handicapées mais salue l'augmentation du nombre de places.

Dans le domaine de l'environnement, elle estime que l'ensemble des acteurs des territoires doit être reconnu notamment les agriculteurs et les chasseurs et espère qu'une solution intelligente sera trouvée pour la hutte Fernand Masse. Dans le domaine du tourisme elle estime que l'est du département devrait aussi être soutenu et doute de l'opportunité des investissements sur la Véloroute-Vallée-de-Somme. En conclusion, après avoir dénoncé les effets de la loi NOTRE qui interdit au Département de soutenir l'activité économique, elle dit soutenir les aides apportées à l'agriculture.

Après être revenu sur les élections législatives récentes, M. MAQUET affirme vouloir la réussite du Président Macron car elle conditionne la réussite du pays ; il s'interroge toutefois sur le sort du Département dans le contexte de l'annonce de la suppression d'un quart d'entre eux. Revenant au CA, il estime que ce premier CA de la majorité montre que la Refondation et la modernisation portent leur fruits et que cette performance a été réalisée sans augmentation de la fiscalité et en maintenant les dépenses d'investissement. Il voit dans l'augmentation de l'épargne brute une marque de bon sens dans la gestion et un bon niveau d'efficacité des services qu'il salue. Il juge que les appels à projets ciblés et les offres d'insertion proposées ont démontré leur efficacité puisque le nombre d'allocataires du RSA a baissé de 6,4%. Il juge que les projets pour le SDIS et le PPI des collèges publics, sont désormais en lien avec les capacités budgétaires réelles.

Puis M. MAQUET juge impératif de traiter de manière urgente la compensation des AIS et l'exercice par l'Etat de sa compétence sur les MNA. En conclusion, M. MAQUET affirme que le Département occupe une place indispensable dans l'organisation territoriale entre les « Super » Régions et l'Etat. Il affirme son refus de la baisse des dotations car il juge que les collectivités territoriales ne peuvent être des soupapes permanentes.

Après avoir félicité M. MAQUET pour sa brillante élection en tant que député, M. de JENLIS apporte des précisions sur les chiffres du CA et note particulièrement que les dépenses de fonctionnement évoluent moins vite que les recettes. Il regrette que les Départements, pourtant acteurs majeurs de l'investissement public local, soient exclus du soutien apporté par l'Etat dans ce domaine. Il souligne les efforts réalisés qui permettent d'investir sur les territoires sans remettre en cause les politiques publiques. Il rappelle toutefois que le reste à charge des AIS pour 2016, soit 61 M€, représente une année d'APA ou 7 mois de RSA ou 5 fois le fonctionnement des collèges.

Ainsi, selon M. de JENLIS, l'Etat reste redevable au travers la solidarité nationale d'un an.

Il souligne les principales données du CA 2016 dans le contexte actuel des finances publiques et estime en conclusion, que le contrôle des dépenses de fonctionnement est la condition indispensable au maintien de l'épargne.

S'adressant à M. DEWAELE, M. JARDE s'interroge sur la possibilité d'élaborer un GIR intermédiaire pour l'évaluation des personnes âgées en établissement comme c'est le cas pour l'APA à domicile.

M. BOULANGER apporte tout son soutien à la démonstration de M. de JENLIS mais dénonce, à partir de son expérience en tant que maire, la misère actuelle des collectivités locales, désormais dans l'incapacité de répondre aux attentes d'une population quant aux actions et réparations souhaitées, en raison des différentes réformes institutionnelles, des baisses de dotation et de la suppression des moyens.

M. le Président invite M. JARDE à poser sa question en commission.

S'adressant à Mme WYBO il lui indique que les crédits de formation ne sont pas en baisse mais que priorité est donnée aux formations du centre de gestion. Puis il confirme à Mme LEPRESLE que le Département n'intervient plus en fonctionnement des crèches mais maintient son aide à l'investissement. Il précise, concernant les MNA, que le Département doit payer 10 jours de prise en charge. Dans le domaine du handicap, qu'il réaffirme comme priorité départementale, il indique qu'un travail est en cours pour la préparation du RAPT (Réponse Accompagnement pour Tous). Il affirme que la loi NOTRE, bien qu'ayant interdit toute intervention dans le domaine économique, les interventions dans le domaine du développement agricole sont efficaces et permises, et cite à cet effet l'appel à projet Somme Innov Agri.

Puis, M. le Président déplore l'attitude négative de M. RENAUX au sujet du RSA car ce dernier n'est pas force de proposition et n'évoque pas la volonté de la majorité de réinsérer les allocataires. Il estime que les propos de M. RENAUX, accusant le Département d'utiliser les personnes vulnérables et les territoires comme variable d'ajustement, sont inacceptables. Il rappelle que le rôle de chef de filât en matière sociale ne signifie pas prendre en charge toutes les actions seul.

S'adressant à Mme LEPRESLE il lui fait observer que si un excédent de 2,5 M€ est aujourd'hui constaté pour le FSL, il était antérieurement de 3,5 M€. Il invite Mme LEPRESLE à se rapprocher des services car les taux de consommations de crédits se situe bien au delà des 90%.

Pour M. le Président la manifestation des agents lors de la dernière commission permanente n'est pas représentative car seuls 12 agents issus d'un syndicat non représentatif manifestaient.

Il regrette la posture de M. LEC dans le déni de largesse et les résultats électoraux. Il estime que ce dernier ne tire aucune conséquence des résultats des dernières élections législatives ni du rejet par le Tribunal Administratif de son recours sur l'insincérité du Budget 2016. Il rappelle à M. LEC que si le Département a obtenu 3 M€ de dotation exceptionnelle grâce à la loi ASV, il a subi une baisse de 36 M€ en DGF. Il y voit encore une posture de déni de M. LEC face à la réalité des chiffres et face aux conséquences de la loi NOTRe pourtant votée par ses amis politiques. Concernant l'ANRU 2 il rappelle avoir pris l'engagement pour 2022 d'y intégrer le collège d'Etouvie. Il déplore également que M. LEC n'évoque jamais dans ces discours la baisse importante des dotations.

Mme DELETRE en tant que secrétaire de séance donne lecture de la liste des vœux, motions et de l'amendement déposés pour cette séance publique.

En réponse à M. STOTER, M. le Président indique que les commémorations de la Bataille de la Somme du 1^{er} juillet sont organisées par le gouvernement britannique et qu'il lui apportera réponse à ce sujet.

Enfin M. le Président salue la présence des anciens conseillers généraux sur les bancs du public : MM. CHAMPION, HENNO, LECUYER, CAMUS.

Après avoir remercié ses collègues pour l'avoir applaudi pour son élection en tant que député, M. MAQUET les informe qu'il présentera sa démission en tant que conseiller départemental mais qu'il restera une voix du département au sein de l'Assemblée Nationale. Il remercie ses collègues passés et actuels pour leur soutien depuis 2004. Il salue également l'ensemble des agents de la collectivité ainsi que l'ensemble des membres des groupes politiques.

Il salue également la présence dans le public de M. Emmanuel NOIRET qui sera son successeur au sein de cette Assemblée. Enfin, il invite ses collègues et les personnes présentes à partager le pot de l'amitié en 7^{ème} commission.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 12 heures 37).

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON

LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELEIRE